

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 Paix-Travail-Patrie
 MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE
 SECRETARIAT GENERAL
 DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET DU PATRIMOINE
 SOUS-DIRECTION DU BUDGET ET DU FINANCEMENT
 SERVICE DES MARCHES PUBLICS

REPUBLIC OF CAMEROON
 Peace-Work-Fatherland
 MINISTRY OF PUBLIC HEALTH
 SECRETARIAT GENERAL
 DEPARTMENT OF FINANCIAL RESOURCES AND EQUIPMENT
 SUB-DEPARTMENT OF BUDGET AND FINANCING
 PUBLIC CONTRACTS SERVICE

COMMUNIQUE N° 13-685 /C/MINSANTE/SG/DRFP/SDBF/SMP DU 15 DEC 2021

Portant publication des résultats de la Demande de Cotation n°D13-577/DC/MINSANTE/CSPM-PC/2021, pour la fourniture du matériel Informatique au Programme Conjoint MINSANTE/AFD/KFW.

Financement : BUDGET MINSANTE PC/AFD/KFW

Le Ministre de la Santé Publique Communique :

Par **Décision N° 10/11 /D/MINSANTE/SG/DRFP/SDBF/SMP DU 15 DEC 2021**

L'entreprise ci-dessous désignée est déclarée attributaire de la Demande de Cotation susvisée aux montant et délai ci-après :

Objet	Attributaire	Montant HT en FC FA	Montant TTC en FC FA	Délai d'exécution	observations
<i>Furniture du matériel informatique au Programme Conjoint MINSANTE/AFD/KFW</i>	PSPE BP : 34773 Yaoundé Tel : 699 244 905	13 064 000	15 578 820	30 jours	attributaire
	HENDRICK BP : 1727 Yaoundé Tel : 655 422 210	13 915 000	16 593 638	30 jours	2è
	INTEK BP : 12 841 Yaoundé Tel : 222 222 210	15 869 500	18 924 379	30 jours	3è
	ETS MERCATOR BP : 12 547 Yaoundé Tel : 698 689 606	15 243 000	18 177 278	30 jours	Eliminé pour production de fausses pièces (attestation de non redevance et attestation pour soumission CNPS)
	CENEPRO Tel : 655 422 210	13 970 000	16 659 225		Eliminé pour non production de l'attestation pour soumission CNPS et du Certificat de non exclusion des Marchés Publics)

Le mandataire de ladite entreprise est invité par conséquent, à se présenter dès diffusion du présent communiqué, au Service des Marchés Publics du Ministère de la Santé Publique pour l'établissement du marché correspondant.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus, sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine, au Secrétariat de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics, dès diffusion du présent communiqué, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'ARMP. Passé ce délai, ces Offres seront détruites sans qu'il y ait lieu à réclamation.

Le présent communiqué qui tient lieu de main levée de caution de soumission pour les soumissionnaires non retenus sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Ministre

Ampliations :

- MINMAP ;
- ARMP ;
- CIPM/MINSANTE
- CFC/MINSANTE ;
- DRFP/SDBF/SMP ;
- CHRONO/ARCHIVES

